ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

compagnies

Question écrite n° 65880

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'indemnisation d'une société suite à la mise en liquidation de sa compagnie d'assurances. La société Godin a dernièrement subi un sinistre incendie évalué à 6 millions de francs. Or, la compagnie d'assurances qui assurait cette société a été mise en liquidation et s'est vu retirer ses agréments, le remboursement du sinistre est donc devenu incertain eu égard à cette liquidation. Il n'existe pas aujourd'hui de fonds de garantie en « assurances dommages » pour pallier cette liquidation, c'est pourquoi il lui demande quelles mesures peuvent être mises en place pour qu'un sinistre soit indemnisé malgré la mise en liquidation d'une compagnie d'assurances.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Balligand
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65880
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5318